

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WEITBRUCH****PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 16 mai 2022**

Le maire Damien HENRION président du C.C.A.S., ouvre la séance à 18h10 en présence des membres suivants du Conseil d'Administration :

Membres délégués du conseil municipal :

- Brigitte STEINMETZ, adjointe au maire et vice-présidente du CCAS
- Jean-Claude KREBS, adjoint au maire
- Brigitte RIEHL, conseillère municipale
- Esther MERINO, conseillère municipale

Membres nommés par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Micheline BLANCK
- Laure BIENFAIT
- Karin VOLLMER

Absents excusés : Philippe SPITZ, Susana PIRES

Absente : Gaëlle ROSER

Calcul du quorum : $11 : 3^* = 3,7$ arrondi au nombre supérieur : 4

*Règle dérogatoire liée à la crise sanitaire

Avec 8 membres présents, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice générale des services,

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 29 mars 2022
2. Demande d'un secours exceptionnel
3. Fête des séniors 2022
4. Informations et communications

1 Adoption du procès-verbal de séance du 20 janvier 2022

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022 transmis le 13 avril 2022.

2 Demande d'un secours exceptionnel

Le président donne la parole à Brigitte STEINMETZ, vice-présidente qui expose :

Mme SCHMITT Cindy a sollicité cet hiver le CCAS pour la prise en charge d'une facture de fioul de 719,20 €. Prise en charge accordée selon délibération du 20 janvier 2022.

Sa situation financière n'ayant pas évoluée à ce jour, elle sollicite la prise en charge d'une deuxième facture de fioul d'un montant de 682,50 €.

Le président estime que deux factures de fioul en quelques mois pour un montant total de 1.401,70 € est excessif et propose au CCAS de demander le remboursement de cette seconde facture de 682,50 € à Mme SCHMITT dès que sa situation financière le lui permettra

Après délibération,

Le conseil d'administration décide

1. À l'unanimité

La prise en charge de la facture de fioul d'un montant de 682,50 € de Mme Cindy SCHMITT.

2. Par 4 voix POUR (Damien HENRION, Karin VOLLMER, Brigitte RIEHL, Esther MERINO et 4 voix CONTRE (Brigitte STEINMETZ, Micheline BLANCK, Laure BIENFAIT, Jean-Claude KREBS) Selon l'article R123-18 du code de l'action sociale et des familles, en cas de partage des voix, celle du président étant prépondérante,

De demander le remboursement de cette somme à Mme SCHMITT. Les modalités seront à déterminer avec elle selon ses capacités.

3 Fêtes des séniors 2022

La date de la fête des séniors de 2022 est prévue le 4 décembre.

Après délibération, le conseil d'administration décide, vu la situation sanitaire à ce jour, de maintenir la fête des séniors en présentiel et de proposer le repas de midi aux séniors comme avant le covid.

Cette année, c'est le restaurant au Lion qui sera sollicité pour un pot au feu.

Pour l'animation musicale, Brigitte STEINMETZ prendra contact avec divers prestataires et tiendra informé les membres par mail.

Lors de la prochaine réunion en octobre, les autres points pour l'organisation seront précisés.

4 Informations et communications

Micheline BLANCK,

Informe les membres que M. Alain CHRISTOPHE, président de l'Association d'Histoire et d'Archéologie de Weitbruch, l'a contactée en sa qualité de responsable de la section locale de l'AGF pour organiser une rencontre avec les aînés afin de recueillir leurs observations concernant d'anciennes photos du village.

Elle va voir avec lui et soumettre les différentes propositions pour une collaboration avec le CCAS.

Laure BIENFAIT précise également que lors de la dernière après-midi jeux avec les enfants, a été évoqué la possibilité d'en organiser une avec les séniors.

Jean-Claude KREBS précise que ces deux actions sont compatibles avec les actions à mener que le CCAS s'était fixées en début de mandat.

Le président remercie les membres et lève la séance à 19h30.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 1^{er} juin 2022.



Le président,

Damien HENRION